

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01142

Numéro SIREN : 399 557 206

Nom ou dénomination : GROUPE NAPOLY SAS

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt 2377

GROUPE NAPOLY S.A.S.
CAPITAL : 3.000.000 €
SIEGE SOCIAL : 17 Rue Karl Probst 14000 CAEN
SIREN 399 557 206
R.C.S. CAEN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
A CAEN, 18 Rue Claude Bloch
LE VINGT SIX MARS

Les membres de la société se sont réunis en assemblée générale en vue du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire, et ont établi le présent procès-verbal.

Monsieur le président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que tous les associés sont présents :

- Monsieur Stéphane NAPOLY, président.....	9.782 actions
- Monsieur Tom NAPOLY, directeur général.....	767 actions,
- Monsieur Alex NAPOLY, actionnaire	765 actions
- Mademoiselle Lola NAPOLY, actionnaire	765 actions
- Ensemble, soit la totalité du capital.....	12.079 actions

Monsieur le président constate en conséquence que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée : le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

PREMIERE RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire est renouvelé à compter de l'exercice ouvert le 01 Janvier 2021, au profit du cabinet IN EXTENSO SEGAG, 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est mis fin au mandat du co-commissaire aux comptes titulaire de M. Eric SILVERT, 1 Rue Sophia antipolis, le Citis, 1400 HEROUVILLE SAINT CLAIR, ainsi qu'au mandat du co-commissaire aux comptes suppléant de Madame Edith MACE, demeurant 45 Quai Jean Reinhart 76600 LE HAVRE.

Leurs mandats étant venus à expiration à l'issue de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020, dont la tenue a eu lieu ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Il est décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. SILVERT, Monsieur Olivier LECOMTE, domicilié à CAEN (14000), 27 Avenue du 6 juin, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Il est en outre décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant,

en remplacement de Mme MACE, le cabinet EXAFYS SARL, situé à SARTILLY BAIE BOCAGE (50350), 2 Rue des Rouges gorges, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice comptable ouvert le 1^{er} janvier 2021 pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En résumé :

- Est nommé commissaire aux comptes titulaire : le cabinet IN EXTENSO SEGAG 26 Route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS,
- Est nommé co-commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Olivier LECOMTE, 27 Avenue du 6 Juin 14000 CAEN
- Est nommé commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Eric PIOU, 26 Route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS.
- Est nommé co-commissaire aux comptes suppléant : le cabinet EXAFYS SARL, situé à SARTILLY BAIE BOCAGE (50350), 2 Rue des Rouges gorges

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

A CAEN, le 26 mars 2021

Le Président.

